

Les solutions d'assurance pour vous et votre entreprise



LA PRÉSENTE DEMANDE VISE LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2026 AU 1^{er} OCTOBRE 2027.

Nom de la personne faisant la demande :

Autres propriétaires de votre entreprise (le cas échéant) :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Veillez maintenir vos coordonnées à jour, afin que nous puissions vous transmettre des renseignements importants concernant votre assurance.

Notez : Cette couverture est réservée aux personnes domiciliées au Canada. Je confirme que je réponds à ce critère d'admissibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de la police sera fixée à la date de réception du paiement. ☐

Date de début de la couverture

Sous réserve de la réception du paiement. La couverture n'entre en vigueur qu'une fois le paiement reçu et traité.

À quelle date souhaitez-vous que votre couverture commence?

Votre couverture est actuellement configurée pour entrer en vigueur aujourd'hui ou dès réception du paiement. Si vous avez besoin d'une date de début différente, veuillez l'indiquer ici :

Vous avez déjà une couverture?

Indiquez la date d'expiration de votre police actuelle, afin d'éviter toute interruption de couverture :

La police a une date d'expiration commune fixée au 1^{er} octobre. Si vous souscrivez une couverture en cours d'année d'assurance, votre prime peut être calculée au prorata.

À propos de votre entreprise

D'autres professionnels de la santé fournissent-ils des services pour votre entreprise ou facturent-ils sous votre nom commercial?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, une police d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les cliniques est recommandée. Une demande distincte est requise et le formulaire correspondant vous sera fourni.

Une police d'assurance responsabilité civile générale ou une assurance des biens commerciaux a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée par un assureur? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Vous ou votre entreprise avez-vous soumis trois réclamations ou plus au titre de la responsabilité civile générale ou de l'assurance des biens commerciaux au cours des trois dernières années? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Il est entendu et convenu que si de tels faits, circonstances ou situations existent, qu'ils aient été divulgués ou non, toute réclamation ou action subséquente qui en découlera sera exclue de la couverture de toute police émise. ☐

Renseignements sur l'entreprise principale

Nom de l'entreprise (veuillez indiquer le nom de votre entité commerciale, ainsi que tout autre nom commercial utilisé, le cas échéant) :

Veuillez indiquer le montant total des revenus de votre entité pour le dernier exercice financier :

Veuillez noter que cette demande est destinée aux propriétaires d'entreprise exploitant une seule entité ou société. Si vous possédez plusieurs entités ou sociétés qui ont besoin d'une assurance bureau, veuillez remplir une demande d'assurance forfait de bureau pour chaque entité ou société.

Votre entreprise comprend-elle d'autres entités juridiques nécessitant une assurance? ☐ Oui ☐ Non

L'adresse de la situation du risque est-elle la même que l'adresse postale? Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer l'adresse où sont entreposés le contenu et le matériel de votre entreprise. ☐ Oui ☐ Non

Adresse du lieu :

Ville : Province/Territoire : Code postal :

Veuillez indiquer le nombre de bureaux à assurer :

Assurance forfait de bureau pour l'emplacement n° 1

L'assurance forfait de bureau comprend la responsabilité civile générale, l'assurance contenu, l'assurance criminalité et l'assurance pertes d'exploitation.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Le contenu comprend les biens de toute nature, c'est-à-dire les articles habituels d'un bureau, notamment l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations locatives dont vous êtes responsable.

La couverture contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au cabinet.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-855-318-6136 ou à cpa.insurance@bmsgroup.com pour obtenir une couverture appropriée.

Points saillants de la couverture 2026-2027 :

Responsabilité civile générale

Formulaire de police	Sur l'événement
Agrégat général	5 000 000 \$
Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 \$
Produits-opérations achevées	5 000 000 \$
Préjudice personnel et préjudice publicitaire	5 000 000 \$
Responsabilité civile des locataires	5 000 000 \$
Responsabilité de l'employeur	Inclus
Passif au titre des avantages sociaux	5 000 000 \$
Palements médicaux	50 000 \$ par personne
SPF 6 Automobile n'appartenant pas à l'assuré	5 000 000 \$

Les avenants d'exclusion :

- Abus
- Selon le libellé de la police

Biens

Contenu	125 000 \$
Pertes d'exploitation	Perte réelle subie
Inondations et tremblements de terre - AMÉLIORÉE	Inclus
Bris d'équipement - AMÉLIORÉE	Inclus

Les avenants d'exclusion :

- Selon le libellé de la police

Criminalité *

Malhonnêteté des employés	50 000 \$
Argent et valeurs mobilières	25 000 \$
Falsification ou altération	25 000 \$
Mandats et fausse monnaie	25 000 \$
Falsification de cartes de crédit	25 000 \$
Fraude informatique, fraude liée aux virements	50 000 \$

bancaires et fraude liée aux systèmes téléphoniques

Fraude par ingénierie sociale	2 500 \$
Escroquerie	10 000 \$

Franchises

Bâtiment et contenu	1 000 \$
Dégâts d'eau	5 000 \$
Refoulement d'égout	2 500 \$
Inondations	25 000 \$
Tremblements de terre	3 %, 50 000 \$, sauf en Colombie-Britannique et au Québec : 10 % ou 250 000 \$

Criminalité	1 000 \$
Responsabilité civile générale – Dommages matériels et	500 \$

responsabilité civile des locataires

Responsabilité civile générale – Pollution	2 500 \$
Responsabilité civile générale – SEF 94 : Responsabilité	1 000 \$

civile en cas de dommages causés à des véhicules de location

Pertes d'exploitation – Publicité négative	1 000 \$; 24 heures
--	----------------------

À partir de : 1 450 \$ de prime annuelle

*Veuillez contacter BMS si une limite de criminalité plus élevée est nécessaire.

Souhaitez-vous souscrire le forfait de bureau? Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Contenu supplémentaire à assurer

Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs exigent que vous augmentiez votre plafond de contenu d'au moins 5 %.

Si une couverture pour le contenu supérieure à 125 000 \$ est requise pour le forfait de bureau, les plafonds majorés suivants sont offerts :

Plafond requis pour le contenu :	Prime annuelle	Plafond requis pour le contenu :	Prime annuelle
150 000 \$	☐ 1 650 \$	400 000 \$	☐ 2 600 \$
175 000 \$	☐ 1 800 \$	425 000 \$	☐ 2 625 \$
200 000 \$	☐ 1 900 \$	450 000 \$	☐ 2 650 \$
225 000 \$	☐ 2 050 \$	475 000 \$	☐ 2 675 \$
250 000 \$	☐ 2 200 \$	500 000 \$	☐ 2 700 \$
275 000 \$	☐ 2 350 \$	525 000 \$	☐ 2 725 \$
300 000 \$	☐ 2 400 \$	550 000 \$	☐ 2 750 \$
325 000 \$	☐ 2 450 \$	575 000 \$	☐ 2 775 \$
350 000 \$	☐ 2 500 \$	600 000 \$	☐ 2 800 \$
375 000 \$	☐ 2 550 \$	600 000 \$ et plus	☐ Référence

Si un plafond plus élevé pour le contenu est requis, veuillez en confirmer le montant :

Assurance multirisque flottante pour biens divers

Si vous vous déplacez avec du contenu, nous vous recommandons d'ajouter une assurance flottante toutes catégories à votre police pour assurer ce contenu contre les sinistres qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés.

Franchise : 1 000 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance flottante des biens divers tous risques? Si oui, veuillez sélectionner une limite ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Limite de contenu	Prime annuelle
10 000 \$	☐ 200 \$
20 000 \$	☐ 300 \$
30 000 \$	☐ 400 \$
40 000 \$	☐ 500 \$
50 000 \$	☐ 600 \$
Plus de 50 000 \$	☐ Référence

Si une limite plus élevée est nécessaire, veuillez indiquer le montant :

Couverture du bâtiment / de l'unité en copropriété

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de l'unité de copropriété où se trouve votre entreprise et avez-vous besoin d'une assurance? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner le type de bien : ☐ Bâtiment ☐ Unité en copropriété

Dans l'affirmative, veuillez indiquer la valeur des biens (remarque : il ne s'agit pas de la valeur immobilière) :

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale. L'ajout d'un assuré supplémentaire offre une couverture d'assurance responsabilité civile limitée à l'assuré supplémentaire tiers, mais uniquement en ce qui concerne la responsabilité civile générale résultant de vos activités / de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré supplémentaire est tenu de souscrire sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chaque contrat, veuillez indiquer le nom et l'adresse.

Nom :

Adresse :

Ville : Province/Territoire : Code postal :

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu(e) d'ajouter un bénéficiaire à votre police d'assurance des biens. Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à la totalité ou à une partie du règlement de la réclamation concernant un bien endommagé pour lequel elle détient un intérêt assurable. (p. ex. une société de crédit-bail). Le plafond de votre assurance contenu doit inclure la valeur du bien loué. Pour chaque contrat, veuillez indiquer le nom et l'adresse.

Nom :

Adresse :

Ville : Province/Territoire : Code postal :

Je comprends et j'accepte les conditions détaillées ci-dessus et je confirme avoir fourni le nom et l'adresse exacts de l'assuré additionnel et du bénéficiaire de l'indemnité. ☐

Renseignements sur l'emplacement n° 2 de l'entreprise principale

Veuillez noter que cette demande est destinée aux propriétaires d'entreprise exploitant une seule entité ou société. Si vous possédez plusieurs entités ou sociétés qui ont besoin d'une assurance bureau, veuillez remplir une proposition demande d'assurance forfait de bureau pour chaque entité ou société.

Nom de l'entreprise :

Adresse du lieu :

Ville : Province/Territoire : Code postal :

Assurance forfait de bureau pour l'emplacement n° 2

Les limites de couverture pour la responsabilité civile générale et l'assurance criminalité sont partagées avec l'emplacement n° 1.

Assurance contenu pour l'emplacement n° 2

Limite de l'assurance contenu	Prime	Limite de l'assurance contenu	Prime
25 000 \$	☐ 350 \$	175 000 \$	☐ 1 150 \$
50 000 \$	☐ 450 \$	200 000 \$	☐ 1 350 \$
75 000 \$	☐ 575 \$	225 000 \$	☐ 1 450 \$
100 000 \$	☐ 750 \$	250 000 \$	☐ 1 500 \$
125 000 \$	☐ 850 \$	Plus de 250 000 \$	☐ Référence
150 000 \$	☐ 1 050 \$		

Couverture de l'immeuble ou de l'unité de copropriété pour l'emplacement n° 2

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de l'unité de copropriété où se trouve votre entreprise et avez-vous besoin d'une assurance? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner le type de bien : ☐ Bâtiment ☐ Unité en copropriété

Dans l'affirmative, veuillez indiquer la valeur des biens (remarque : il ne s'agit pas de la valeur immobilière) :

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale. L'ajout d'un assuré supplémentaire offre une couverture d'assurance responsabilité civile limitée à l'assuré supplémentaire tiers, mais uniquement en ce qui concerne la responsabilité civile générale résultant de vos activités / de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré supplémentaire est tenu de souscrire sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chaque contrat, veuillez indiquer le nom et l'adresse.

Nom :

Adresse :

Ville : Province/Territoire : Code postal :

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu(e) d'ajouter un bénéficiaire à votre police d'assurance des biens. Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à la totalité ou à une partie du règlement de la réclamation concernant un bien endommagé pour lequel elle détient un intérêt assurable. (p. ex. une société de crédit-bail). Le plafond de votre assurance contenu doit inclure la valeur du bien loué. Pour chaque contrat, veuillez indiquer le nom et l'adresse.

Nom :

Adresse :

Ville : Province/Territoire : Code postal :

Je comprends et j'accepte les conditions détaillées ci-dessus et je confirme avoir fourni le nom et l'adresse exacts de l'assuré additionnel et du bénéficiaire de l'indemnité. ☐

Détails de l'emplacement n° 3

Veuillez noter que cette demande est destinée aux propriétaires d'entreprise exploitant une seule entité ou société. Si vous possédez plusieurs entités ou sociétés qui ont besoin d'une assurance bureau, veuillez remplir une demande d'assurance forfait de bureau pour chaque entité ou société.

Nom de l'entreprise :

Adresse du lieu :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Assurance forfait de bureau pour l'emplacement n° 3

Les limites de couverture pour la responsabilité civile générale et l'assurance criminalité sont partagées avec l'emplacement n° 1.

Assurance contenu pour l'emplacement n° 3

Limite de l'assurance contenu	Prime	Limite de l'assurance contenu	Prime
25 000 \$	☐ 350 \$	175 000 \$	☐ 1 150 \$
50 000 \$	☐ 450 \$	200 000 \$	☐ 1 350 \$
75 000 \$	☐ 575 \$	225 000 \$	☐ 1 450 \$
100 000 \$	☐ 750 \$	250 000 \$	☐ 1 500 \$
125 000 \$	☐ 850 \$	Plus de 250 000 \$	☐ Référence
150 000 \$	☐ 1 050 \$		

Couverture de l'immeuble ou de l'unité de copropriété pour l'emplacement n° 3

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de l'unité de copropriété où se trouve votre entreprise et avez-vous besoin d'une assurance? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner le type de bien : ☐ Bâtiment ☐ Unité en copropriété

Dans l'affirmative, veuillez indiquer la valeur des biens (remarque : il ne s'agit pas de la valeur immobilière) :

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale. L'ajout d'un assuré supplémentaire offre une couverture d'assurance responsabilité civile limitée à l'assuré supplémentaire tiers, mais uniquement en ce qui concerne la responsabilité civile générale résultant de vos activités / de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré supplémentaire est tenu de souscrire sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chaque contrat, veuillez indiquer le nom et l'adresse.

Nom :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu(e) d'ajouter un bénéficiaire à votre police d'assurance des biens. Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à la totalité ou à une partie du règlement de la réclamation concernant un bien endommagé pour lequel elle détient un intérêt assurable. (p. ex. une société de crédit-bail). Le plafond de votre assurance contenu doit inclure la valeur du bien loué. Pour chaque contrat, veuillez indiquer le nom et l'adresse.

Nom :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Je comprends et j'accepte les conditions détaillées ci-dessus et je confirme avoir fourni le nom et l'adresse exacts de l'assuré additionnel et du bénéficiaire de l'indemnité. ☐

Responsabilité du fait d'autrui

Veuillez noter que la police d'assurance responsabilité civile générale ne couvre pas automatiquement la responsabilité du fait d'autrui. Je comprends et je confirme ce point. ☐

En tant que propriétaire d'entreprise, vous pourriez être tenu responsable des actes illicites commis par un employé, tels que des dommages corporels résultant d'un abus ou liés à un abus. Si vous souhaitez ajouter une couverture de responsabilité limitée en cas d'abus (responsabilité du fait d'autrui) pour faire face à une telle situation, veuillez contacter BMS lors de la finalisation de votre renouvellement afin d'obtenir une demande.

Règle proportionnelle

La coassurance est une pénalité imposée à l'assuré par la compagnie d'assurance en cas de sous-déclaration de la valeur de ses biens corporels ou de son revenu. Cette pénalité est calculée en fonction d'un pourcentage stipulé dans la police et du montant sous-déclaré. Dans la présente police, la coassurance est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple : $(100\,000 \$ \div (150\,000 \$ \times 90\%)) \times 100\,000 \$ = 74\,074 \$$ Paiement de la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite de contenu adéquate. ☐

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée. Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Gestion des violations de données

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	100 000 \$

Limite de la responsabilité globale 1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

Interruption d'activité résultant d'une violation de la sécurité	100 000 \$
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude liée au transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense en cas d'acte criminel

50 000 \$

Réparation de matériel informatique

Inclus

Franchises

Chaque incident	1 000 \$
Personnes informées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens indépendants / Entreprise (vous seulement)	☐ 121 \$
Entreprise - De 0 \$ à 500 000 \$	☐ 675 \$
Entreprise - De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 1 023 \$
Entreprise - De 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	☐ 1 284 \$
Entreprise - De 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 1 578 \$
Entreprise - De 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	☐ 1 776 \$
Entreprise - De 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 873 \$
Entreprise - De 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	☐ 2 017 \$
Entreprise - De 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 2 159 \$
Entreprise - De 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	☐ 2 298 \$
Entreprise - De 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 434 \$
Entreprise - Plus de 5 000 001 \$	☐ Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberspace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations susceptibles de donner lieu à une réclamation à votre encontre ou à l'encontre de votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA SATISFACTION DE TOUTES LES CONDITIONS ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS CONSTITUE UN PRÉALABLE INDISPENSABLE À LA COUVERTURE OFFERTE PAR LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UNE DES CONDITIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA ACCORDÉE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS LIÉS AUX RÉCLAMATIONS, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES DE RÉPONSE AUX VIOLATIONS DE LA CONFIDENTIALITÉ, LES AMENDES ET FRAIS LIÉS AU PCI, LES PERTES DUES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES ET LES PERTES DUES À UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.getcybersafe.gc.ca. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte. ☐

*Garantie supplémentaire disponible - Instructions frauduleuses / Fraude liée au transfert de fonds

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

L'assurance contre la fraude prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

Par « **fraude par transfert de fonds** », on entend la perte d'argent ou de titres contenus dans un compte de transfert auprès d'une institution financière, résultant d'instructions frauduleuses transmises à ladite institution par un tiers lui ordonnant de transférer, de payer ou de livrer de l'argent ou des titres à partir d'un compte tenu par vous ou votre entreprise assurée auprès de cette institution, à votre insu ou sans votre consentement.

Limite de 25 000 \$ pour 230 \$/an

Limite de 100 000 \$ à partir de 335 \$/an

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément. ☐ Oui ☐ Non

Cyberprotection des personnes et des familles (non offert aux professionnels du Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- | | |
|--|--|
| ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité | ✓ Surveillance du crédit |
| ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion | ✓ Portefeuille perdu |
| ✓ Protection contre la fraude en ligne | ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web |
| ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité | ✓ Coûts de restauration |

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles? Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Limite par réclamation / limite agrégat	Coût
10 000 \$	☐ 60 \$
25 000 \$	☐ 75 \$

Avez-vous déjà déclaré un sinistre ou un incident cyber dans le cadre de cette police? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.

- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi

Votre entreprise emploie-t-elle du personnel administratif ou professionnel, ou fait-elle appel à des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants?

Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire une assurance responsabilité civile des pratiques d'emploi. Cette assurance aide à protéger votre entreprise contre les coûts des réclamations alléguant des pratiques de travail inappropriées impliquant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles, des étudiants ou d'autres personnes travaillant au sein de votre organisation.

Désormais améliorée : Outre les réclamations liées à l'emploi, la couverture s'étend désormais à certaines réclamations pour harcèlement et discrimination formulées à l'encontre de votre entreprise par des clients, des patients, des fournisseurs ou d'autres personnes.

Important : La couverture doit être souscrite par une seule personne au nom de l'entité commerciale et de tous les propriétaires et employés.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Jusqu'à 25 employés :	Limite	Franchise	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	1 000 \$	☐ 285 \$
Option 2	250 000 \$	1 000 \$	☐ 388 \$
Option 3	500 000 \$	1 000 \$	☐ 409 \$
Option 4	1 000 000 \$	1 000 \$	☐ 529 \$
Pour un effectif de 26 à 50 employés :	Limite	Franchise	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	2 500 \$	☐ 415 \$
Option 2	250 000 \$	2 500 \$	☐ 590 \$
Option 3	500 000 \$	2 500 \$	☐ 640 \$
Option 4	1 000 000 \$	2 500 \$	☐ 865 \$

Nombre total de salariés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total d'employés sous contrat (professionnels) :

Une demande d'assurance similaire a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée par l'assureur? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de circonstances liées à l'emploi susceptibles d'entraîner une réclamation ou une plainte à l'encontre de votre organisation ou de l'un de ses représentants? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

Votre entreprise dispose-t-elle d'un conseil d'administration, d'une équipe de direction ou d'autres personnes qui prennent des décisions stratégiques au nom de l'organisation? Si oui, votre équipe de direction peut être exposée à une responsabilité personnelle liée à ses décisions de gestion.

☐ Oui ☐ Non

L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants est recommandée pour toute organisation dans laquelle des personnes détiennent un pouvoir décisionnel. Elle protège à la fois l'organisation et ses dirigeants personnellement contre les conséquences financières des réclamations alléguant une mauvaise gestion financière, un manquement à l'obligation fiduciaire, des violations de conformité, etc.

Souhaitez-vous que BMS vous contacte pour obtenir un devis d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants? Si oui, une demande supplémentaire doit être complétée et vous sera envoyée séparément.

☐ Oui ☐ Non

Veuillez sélectionner :

☐ Entreprise à but lucratif

☐ Entreprise à but non lucratif

Forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Soutien en cas de vol d'identité

Nos experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité..

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigeront une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel : 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

☐ Oui ☐ Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile ;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue) ;
 - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire ;
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile ;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels ;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave ;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Limite par réclamation / Limite agrégée	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	☐ 109 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	☐ 132 \$

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation?

☐ Oui ☐ Non

- Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? ☐ Oui ☐ Non
- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? ☐ Oui ☐ Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? ☐ Oui ☐ Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? ☐ Oui ☐ Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? ☐ Oui ☐ Non
- Été poursuivi pour discrimination présumée? ☐ Oui ☐ Non
- Été victime d'un vol d'identité? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Une assurance couvrant les frais juridiques liés au règlement d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail ;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale ;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile ;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue) ;
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale ;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise ;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise ;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégat

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
De 0 \$ à 150 000 \$	☐ 168 \$
De 150 001 \$ à 250 000 \$	☐ 266 \$
De 250 001 \$ à 500 000 \$	☐ 433 \$
De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 554 \$
De 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 977 \$
De 2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 388 \$

De 3 000 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 1 942 \$
De 4 000 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 496 \$
5 000 001 \$ et plus	☐ Référence requise

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? ☐ Oui ☐ Non

Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un litige contractuel? ☐ Oui ☐ Non

Été victime d'un vol d'identité? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Assurance pour les frais juridiques liés aux audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les audits d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance? ☐ Oui ☐ Non

Couverture accident 24 heures sur 24 (non offert aux professionnels du Québec)

Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous souscrire une assurance accidents 24 heures sur 24? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Coût	☐ 42 \$	☐ 70 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Assurance accident de 24 h POUR CONJOINTS :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « **conjoint** » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant le sinistre, résidait avec la personne assurée depuis au moins un (1) an, si la personne assurée n'a pas de conjoint légal.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h **pour votre conjoint**?

☐ Oui ☐ Non

Remarque : l'option que vous avez choisie pour vous-même est la même que celle que recevra votre conjoint(e) (c'est-à-dire que si vous avez choisi l'option 1, votre conjoint(e) recevra également l'option 1).

Couverture pour les conjoints	Si l'option 1 est sélectionnée	Si l'option 2 est sélectionnée
Coût	21 \$	35 \$

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans. Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

Assurance maladie grave (non offert aux professionnels du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Crise cardiaque
- Remplacement ou réparation d'une valve cardiaque
- Infection au VIH/SIDA à la suite d'une agression sexuelle, infection au VIH/SIDA par transfusion sanguine, VIH/SIDA (professions à haut risque)
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Paralysie/paraplégie
- Maladie de Parkinson
- Paralysie supranucléaire progressive
- Accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle pulmonaire primitive
- Anémie causée par une altération de la moelle osseuse (anémie aplastique)

La police couvre également :

- Cécité
- Surdit 
- Perte de membres
- Perte de la parole
- Greffe d'un organe vital
- Blessure grave à la t te
- Br lures du troisi me degr 

Couverture

Options de limite

Paie ment forfaitaire pour les maladies couvertes

25 000 \$ ou 50 000 \$

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libell  de la police, sont r dig s en anglais uniquement.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance maladie grave? Dans l'affirmative, veuillez remplir la section ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Attestation

Pour  tre admissible   l'assurance maladie grave, vous devez  tre en mesure d'attester ce qui suit :

Aucune proposition d'assurance-vie, d'assurance-invalidit  ou d'assurance maladie grave ne m'a  t  refus e;

Je ne souffre d'aucune maladie pour laquelle une hospitalisation, des tests compl mentaires, des examens ou une intervention chirurgicale ont  t  conseill s ou n'ont pas encore  t  effectu s, ou pour laquelle j'attends toujours les r sultats;

Je ne suis au courant d'aucun sympt me ou d'aucune affection pour lesquels je n'ai pas encore consult  de m decin ou re u de traitement;

Je n'ai pas re u ou r clam  de prestations ou une pension pour maladie ou invalidit ;

Je n'ai jamais subi, pas plus que mes parents biologiques, frères ou sœurs connus, avant l'âge de 65 ans, de pontage coronarien ni souffert d'aucune des affections suivantes : crise cardiaque, angine de poitrine ou toute autre affection cardiaque, accident vasculaire cérébral, polykystose rénale, diabète, cancer, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique (SLA), maladie de Huntington, trouble nerveux ou mental nécessitant une hospitalisation ou toute autre maladie héréditaire.

Je déclare que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Tranche d'âge	Limite de 25 000 \$ Non-fumeur	Limite de 25 000 \$ Fumeur	Limite de 50 000 \$ Non-fumeur	Limite de 50 000 \$ Fumeur
De 18 à 29	☐ 44,50 \$	☐ 50, 49 \$	☐ 76 \$	☐ 87, 97 \$
30 à 39	☐ 72, 75 \$	☐ 95, 46 \$	☐ 132, 50 \$	☐ 177, 91 \$
40 à 49	☐ 146, 25 \$	☐ 227, 53 \$	☐ 279, 50 \$	☐ 442, 07 \$
50 à 59	☐ 326 \$	☐ 545, 10 \$	☐ 639 \$	☐ 1 077, 20 \$
60 à 64	☐ 605, 25 \$	☐ 990, 21 \$	☐ 1 197, 50 \$	☐ 1 967, 43 \$
65 ans et plus	☐ Non offert	☐ Non offert	☐ Non offert	☐ Non offert

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous consommé, sous quelque forme que ce soit, du tabac, de la nicotine ou du cannabis mélangé à du tabac? ☐ Oui ☐ Non

Veillez confirmer votre date de naissance :

Assurance médicale d'urgence en voyage

Souhaitez-vous obtenir un devis pour une assurance voyage médicale d'urgence? ☐ Oui ☐ Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement conservée et non remboursable, conformément à la législation.

Je comprends que l'assurance responsabilité professionnelle individuelle des physiothérapeutes est administrée par l'ACP et qu'elle peut être souscrite ou renouvelée en contactant l'ACP, et non par l'intermédiaire de la présente demande. ☐

Signé par : Poste :

Date :

Informations relatives au paiement

Les taxes applicables seront ajoutées au besoin. Des frais de service de 30 \$ s'appliquent à tous les achats.

Divulgarion des produits (tous les produits disponibles sont énumérés ci-dessous, quelle que soit la sélection)

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Forfait de bureau	Par demande	30%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Cyberprotection des personnes et des familles 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$ 10,86 \$ / 9,45 \$
Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Frais juridiques des particuliers	Par demande	20%	Néant
Frais juridiques des entreprises	Par demande	20%	Néant
Frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%	15 \$
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$ / 15 \$
Assurance maladie grave	Par demande	20%	13 \$

Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des courtiers, [veuillez cliquer ici](#).

Comment finaliser votre achat :

Votre demande sera examinée par un courtier. Une fois approuvée, vous recevrez un courriel de BMS Canada Services de Risque (noreply@moneris.com) contenant votre devis d'assurance et un lien pour le paiement sécurisé. Veuillez noter que la couverture n'entre en vigueur qu'une fois le paiement reçu.